

Rapport de la commission chargée d'étudier le **postulat de M. Sacha VUADENS** intitulé « Pour un parc informatique économique et durable. »

Nyon, le 16 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent postulat s'est réunie le mercredi 25 avril à 19h30. Elle était composée de Messieurs Bastien Clerc, Luciano De Garrini, Jean-François Füglister, Milko Mantero, Olivier Tripet, Sacha Vuadens et Jonas Donnet (président et rapporteur). Olivier Stalder était absent.

Les services informatiques jouent un rôle important dans n'importe quelle structure. C'est d'autant plus vrai dans le cadre de l'administration d'une ville aussi dynamique que Nyon. En plus de jouer son rôle d'auxiliaire discret mais indispensable, l'informatique au sein de l'administration doit faire face à une évolution technologique constante et doit s'adapter en permanence aux exigences des différents métiers qui composent la Ville. Comme cela est déjà relevé dans le postulat dont il est question, ce service à un coût. Plusieurs propositions sont présentes dans le présent objet.

Les licences : Très souvent dans l'informatique le droit d'exploitation d'un logiciel se monnaie. Cela engendre des coûts souvent proportionnels aux nombres d'utilisateurs l'utilisant. Et ils se cumulent. Mais l'informatique est aussi un terrain qui fut conquis par des hommes passionnés par ce domaine et ils y apportèrent leurs compétences en tant que développeur et se rallièrent afin de réaliser de nombreux logiciels libres similaires à ceux que nous utilisons tous au quotidien. Le partage faisant partie de leurs valeurs, ces applications sont gratuites.

S'il est vrai qu'utiliser des programmes gratuits permettrait de faire des économies sur les frais variables d'exploitation, la commission est consciente que la transition vers des logiciels libres gratuits est un travail conséquent qui engendrerait des coûts, notamment de formations. La commission souhaite néanmoins savoir quels logiciels de l'administration pourraient être remplacés par leurs équivalents libres et gratuits, quel coût cela engendrerait à court terme et quelle économie ceci permettrait à long terme.

Travail de moindre haleine et pouvant être réalisé dans un avenir plus proche, l'optimisation de l'utilisation des licences existantes est une suggestion appréciée par la commission. Cette dernière souhaite savoir quels sont les outils permettant aux services informatiques d'évaluer l'utilisation des licences en rapport aux besoins réels de l'utilisateur et appuie la demande formulée en ce sens dans le postulat.

Le matériel : Concernant le renouvellement du matériel informatique, la commission soutient les propositions du postulat. En effet, il est impératif de reconsidérer la durée de vie du matériel acquis, car la production et l'acquisition de ce type de matériel à un prix – malheureusement pas seulement monétaire. Une politique d'acquisition de composants durables et réparables ainsi que

la possibilité d'augmenter l'utilisation du matériel avant de le changer doivent être évaluées. Si toutes les acquisitions passent par la centrale cantonale d'achats, le Service informatique de la Ville de Nyon doit être une force de proposition pour un matériel plus durable. En outre, la commission souhaite que la possibilité d'externaliser le stockage de certaines données afin d'éventuellement se passer de serveurs qu'il faut changer tous les trois ans soit considérée.

La stratégie : L'administration informatique pourrait - et probablement devrait - être régionalisée ou cantonalisée afin de gagner en efficacité et en agilité. Bien que cela n'apparaisse pas dans le présent postulat, la commission souhaite que le Service informatique de la ville de Nyon collabore avec différents Services informatiques d'administration publique toujours dans le but de gagner en efficacité, de limiter les coûts et, pourquoi pas, de s'orienter vers une mutualisation de ressources, de stratégies, d'acquisitions ou de produits.

Conclusion : Le présent postulat apporte de nombreuses opportunités. Pour commencer, la possibilité de réduire les coûts ; en optimisant l'utilisation des licences, en s'orientant vers l'exploitation de logiciels libres gratuits ou encore en luttant contre l'obsolescence programmée. Ensuite, ce sont aussi des mesures qui s'inscrivent dans la volonté de notre Ville d'être plus durable. Enfin, c'est l'opportunité pour notre administration informatique publique d'évoluer. Collaborer avec des Services informatiques d'autres villes offre également la possibilité d'effectuer des rencontres, de profiter de leurs expériences et finalement d'aborder les défis de l'informatique avec plus de sérénité. Pour toutes ces raisons, la commission invite le conseil à renvoyer le postulat à la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Sacha VUADENS intitulé « Pour un parc informatique économique et durable »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De renvoyer le postulat à la municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Sacha Vuadens
Jean-François Füglistler
Olivier Tripet
Bastien Clerc
Olivier Stalder
Milko Mantero
Luciano De Garrini
Jonas Donnet (président et rapporteur)